



4228 Revêtement Diélectrique

MG Chemicals Ltd - FRA

Version Num: A-3.01
Fiche de Données de Sécurité (Conforme à l'Annexe II de REACH (1907/2006) - Règlement 2020/878)

Date d'émission: 08/07/2022
Date de révision: 08/07/2022
L.REACH.FRA.FR

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	4228
Synonymes	SDS Code: 4228-Liquid; 4228-55ML, 4228-225ML, 4228-1L, 4228-945ML, 4228-4L, 4228-1G, 4228-20L UFI:JWA0-509K-400X-EGFM
Autres moyens d'identification	Revêtement Diélectrique

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes :	Revêtement protecteur contre la haute tension électrique
Utilisations déconseillées	Usage industriel uniquement

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de l'entreprise	MG Chemicals Ltd - FRA	MG Chemicals (Head office)
Adresse	Level 2, Vision Exchange Building, Territorials Street, Zone 1, Central Business District Birkirkara CBD 1070 Malta	1210 Corporate Drive Ontario L7L 5R6 Canada
Téléphone	Pas Disponible	+(1) 800-340-0772
Fax	Pas Disponible	+(1) 800-340-0773
Site Internet	Pas Disponible	www.mgchemicals.com
Courriel	sales@mgchemicals.com	Info@mgchemicals.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Association / Organisation	Verisk 3E (Code d'accès: 335388)
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+(1) 760 476 3961
Autres numéros de téléphone d'urgence	Pas Disponible

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications [1]	H226 - Liquides inflammables, catégorie de danger 3, H350 - Cancérogénicité, catégories de danger 1B, H336 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie de danger 3, Effets narcotiques, H312 - Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégories de danger 4, H373 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie de danger 2, H332 - Toxicité aiguë (par inhalation), catégories de danger 4, H335 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 (irritation des voies respiratoires), H315 - Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, H361 - TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION Catégorie 2, H317 - Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1
Légende:	1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger	
Mention d'avertissement	Danger

Déclaration(s) sur les risques

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H350	Peut provoquer le cancer .
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H312	Nocif par contact cutané.

4228 Vernis Isolant Rouge

H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

Déclaration(s) supplémentaires

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Prévention

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P271	Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P240	Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/ intrinsèquement sûr antidéflagrant.
P242	Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P264	Se laver tout le corps extérieur exposé soigneusement après manipulation.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

Déclarations de Sécurité: Réponse

P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin
P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser une mousse résistant à l'alcool ou une mousse de protéines normale pour l'extinction.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Déclarations de Sécurité: Stockage

P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.

Déclarations de Sécurité: Élimination

P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisé conformément à toute réglementation locale.
------	---

2.3. Autres dangers

Les effets cumulatifs peuvent résulter des suites d'expositions*.

Peut provoquer des gênes pour le système respiratoire*.

xylène	Figurant dans le règlement Europe (CE) n ° 1907/2006 - Annexe XVII - (Des restrictions sont applicables)
éthylbenzène	Figurant dans le règlement Europe (CE) n ° 1907/2006 - Annexe XVII - (Des restrictions sont applicables)
2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime; éthyl(méthyl)cétone-oxime	Figurant dans le règlement Europe (CE) n ° 1907/2006 - Annexe XVII - (Des restrictions sont applicables)
toluène	Figurant dans le règlement Europe (CE) n ° 1907/2006 - Annexe XVII - (Des restrictions sont applicables)

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

3.2.Mélanges

4228 Vernis Isolant Rouge

1.Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH	[%[poids]	Nom	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	SCL / Facteur-M	Caractéristiques nanométrique particules
1.1330-20-7 2.215-535-7 3.601-022-00-9 4.non disponible	36	<u>xylyène</u> * -	Liquides inflammables, catégorie de danger 3, Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégories de danger 4, Toxicité aiguë (par inhalation), catégories de danger 4, Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2; H226, H312, H332, H315 [2]	*	Pas Disponible
1.100-41-4 2.202-849-4 3.601-023-00-4 4.non disponible	9	<u>éthylbenzène</u> * -	Liquides inflammables, catégorie de danger 2, Toxicité aiguë (par inhalation), catégories de danger 4, Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie de danger 2, Danger par aspiration, catégorie de danger 1; H225, H332, H373, H304 [2]	Pas Disponible	Pas Disponible
1.96-29-7 2.202-496-6 406-930-7 3.616-014-00-0 606-082-00-X 4.non disponible	0.9	<u>2-butanone-oxime;</u> <u>éthylméthylcétoxime;</u> <u>éthyl(méthyl)cétone-oxime</u>	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégories de danger 4, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1, Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1, Cancérogénicité, catégorie de danger 2; H312, H318, H317, H351 [2]	dermal: ATE = 1100 mg/kg bw oral: ATE = 100 mg/kg bw	Pas Disponible
1.108-88-3 2.203-625-9 3.601-021-00-3 4.non disponible	0.9	<u>toluène</u> * -	Liquides inflammables, catégorie de danger 2, Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION Catégorie 2, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie de danger 3, Effets narcotiques, Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie de danger 2, Danger par aspiration, catégorie de danger 1; H225, H315, H361d, H336, H373, H304 [2]	Pas Disponible	Pas Disponible
Légende:	1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI; 3. Classement établi à partir de C & L; * EU IOELVs disponible; [e] Substance identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne				

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux	<p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et rincer de manière continue avec de l'eau claire. ▶ S'assurer d'une irrigation complète des yeux en gardant les paupières écartées et éloignées du centre des yeux et aussi en soulevant occasionnellement les paupières du haut et du bas. ▶ Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher un avis médical. ▶ En cas de blessures aux yeux, les lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.
Contact avec la peau	<p>Si le produit entre en contact avec la peau:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses. ▶ Laver les zones affectées à grand eau (et avec du savon si disponible). ▶ Rechercher un avis médical en cas d'irritation.
Inhalation	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré. ▶ En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires.
Ingestion	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Si avalé, NE PAS faire vomir. ▶ Si un vomissement apparaît, pencher le patient vers l'avant ou le placer sur le côté droit (position tête-basse si possible) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration. ▶ Suivre le patient avec attention. ▶ Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes d'endormissements ou avec une conscience réduite ; i.e. devenant inconsciente. ▶ Donner de l'eau pour rincer la bouche puis fournir lentement du liquide et autant que la victime peut confortablement en absorber. ▶ Rechercher un avis médical. <p>Eviter de donner du lait ou de l'huile. Eviter de donner de l'alcool.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Si un vomissement spontané semble imminent ou survient, maintenir la tête du patient vers le bas, plus bas que ses hanches afin d'éviter une aspiration possible du vomit.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Tout produit aspiré durant un vomissement peut provoquer un dommage aux poumons. En conséquence, les vomissements ne doivent pas être induits mécaniquement ou pharmacologiquement. Les moyens mécaniques doivent être utilisés s'il est considéré comme nécessaire pour vider le contenu de l'estomac; ceci inclut un lavage gastrique après une intubation endotrachéale. Si un vomissement spontané est survenu après l'ingestion, le patient doit être contrôlé pour des difficultés pulmonaires, car des effets négatifs de l'aspiration dans les poumons peuvent être retardés jusqu'à 48 heures.

Pour des expositions aiguës ou pour des expositions courtes mais répétées au xylène:

- ▶ Une absorption gastro-intestinale est significative des ingestions. Pour des ingestions dépassant 1-2 ml (xylène)/ kg, une intubation et un lavage avec une sonde à ballonnet sont recommandés. L'utilisation de charbon et de purgatif est équivoque.
- ▶ Une absorption pulmonaire est rapide avec environ 60-65 % retenu.
- ▶ La menace primaire pour la vie d'une ingestion et/ou inhalation est une défaillance respiratoire.
- ▶ Les patients doivent être rapidement évalués pour des signes de détresses respiratoires (e.g. cyanose, tachypnée, contractions intercostales, obnubilation) et approvisionnées en oxygène. Les patients avec des volumes respiratoires courants inadaptés ou des gaz dans le sang des artères inapproprié (pO₂ 50 mm Hg) devraient être intubés.
- ▶ Une arythmie complexe l'ingestion ou l'inhalation de certains hydrocarbures et des preuves électrocardiographiques de dommages aux myocards ont été reportés ; des intraveineuses et un contrôle cardiaque devraient être mis en place chez les patients présentant vraisemblablement les symptômes. Les poumons excrètent les solvants inhalés, et ainsi une hyper-ventilation augmente les chances de nettoyage.

4228 Vernis Isolant Rouge

- Un rayon-X de la poitrine doit être pris immédiatement après la stabilisation de la respiration et de la circulation afin de renseigner l'aspiration et détecter la présence de pneumothorax.
- L'épinéphrine (adrénaline) n'est pas recommandé pour un traitement de spasmes des bronches en raison du potentiel de sensibilité myocardique aux catécholamines. Des broncho-dilatateurs cardio-sélectifs inhalés (e.g. Alupent, Salbutamol) sont les agents préférés, avec l'aminophylline en second choix.

INDEX D'EXPOSITION BIOLOGIQUE - IEB

Ceci représente les déterminants observés chez des spécimens collectés chez un travailleur sain soumis à une exposition standard. (ES ou TLV):

Déterminant	Index	Durée de l'échantillon	Commentaires
Méthylhippurique acides dans les urines	1.5 gm/gm créatine	Fin de la période	
	2 mg/min	Dernières 4 heures de la période	

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Mousse.
- Poudre chimique sèche.
- BCF (lorsque le règlement le permet).
- Dioxyde de carbone.
- Eau pulvérisée - En cas de feux majeurs uniquement.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Évitez la contamination avec des agents oxydants, c'est-à-dire des nitrates, des acides oxydants, des agents de blanchiment au chlore, du chlore de piscine, etc., car une inflammation peut en résulter
-------------------------------	--

5.3. Conseils aux pompiers

Lutte Incendie	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Appelez les pompiers et indiquez-leur le lieu et la nature du risque. ▸ Peut être violemment réactif. ▸ Peut exploser.
Risque D'Incendie/Explosion	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Les liquides et les fumées sont inflammables. ▸ Il y a un risque modéré de feu quand il y a exposition à la chaleur ou aux flammes. ▸ Les fumées, lorsqu'elles se mélangent à l'air, constituent un mélange explosif. ▸ Il y a un risque modéré quand il y a exposition à la chaleur ou aux flammes. ▸ Les fumées peuvent facilement se déplacer et atteindre le foyer. ▸ La chaleur peut entraîner l'expansion ou la décomposition ainsi qu'une explosion des récipients. ▸ Les bombes aérosol peuvent exploser si elles sont directement exposées aux flammes. ▸ La rupture des récipients peut projeter des matériaux en combustion. ▸ Les risques ne sont pas restreints par la pression. eut émettre des fumées âcres, nocives ou corrosives. ▸ S'il y a combustion, des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO) peuvent être émises. <p>Les produits de combustion comprennent: le monoxyde de carbone (CO) dioxyde de carbone (CO₂) d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques.</p>

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eclaboussures Mineures	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Éliminez toutes les sources d'incendie. ▸ Nettoyez tout de suite tous les écoulements. ▸ Évitez de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux. ▸ Contrôlez le contact de votre corps en portant un équipement de protection. ▸ Contenez et absorbez les petites quantités avec de la vermiculite ou tout autre matériel absorbant. ▸ Essuyez. ▸ Ramassez les résidus dans un récipient pour déchets inflammables 																																								
Eclaboussures Majeures	<p>Classe des produits chimiques : hydrocarbures aromatiques Pour une libération sur le sol : sorbants recommandés listés dans l'ordre de priorité.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>TYPE DE SORBANT</th> <th>RANG</th> <th>APPLICATION</th> <th>COLLECTE</th> <th>LIMITATIONS</th> </tr> </thead> </table> <p>LIMITATIONS DANS LE SOL - FAIBLE</p> <table border="1"> <tbody> <tr> <td>Plumes - coussin</td> <td>1</td> <td>Au lancer</td> <td>Avec une fourche</td> <td>DGC, RT</td> </tr> <tr> <td>Polymère réticulé - particule</td> <td>2</td> <td>Avec une pelle</td> <td>Avec une pelle</td> <td>R, W, SS</td> </tr> <tr> <td>Polymère réticulé - coussin</td> <td>2</td> <td>Au lancer</td> <td>Avec une fourche</td> <td>R, DGC, RT</td> </tr> <tr> <td>Argile sorbant - particule</td> <td>3</td> <td>Avec une pelle</td> <td>Avec une pelle</td> <td>R, I, P</td> </tr> <tr> <td>Argile traitée / organique naturel traité - particule</td> <td>3</td> <td>Avec une pelle</td> <td>Avec une pelle</td> <td>R, I</td> </tr> <tr> <td>Fibre de bois</td> <td>4</td> <td>Au lancer</td> <td>Avec une fourche</td> <td>R, P, DGC, RT</td> </tr> </tbody> </table> <p>LIBERATION DANS LE SOL - MOYENNE</p> <table border="1"> <tbody> <tr> <td>Polymère réticulé - particule</td> <td>1</td> <td>Soufflante</td> <td>Tracto-pelle</td> <td>R, W, SS</td> </tr> </tbody> </table>	TYPE DE SORBANT	RANG	APPLICATION	COLLECTE	LIMITATIONS	Plumes - coussin	1	Au lancer	Avec une fourche	DGC, RT	Polymère réticulé - particule	2	Avec une pelle	Avec une pelle	R, W, SS	Polymère réticulé - coussin	2	Au lancer	Avec une fourche	R, DGC, RT	Argile sorbant - particule	3	Avec une pelle	Avec une pelle	R, I, P	Argile traitée / organique naturel traité - particule	3	Avec une pelle	Avec une pelle	R, I	Fibre de bois	4	Au lancer	Avec une fourche	R, P, DGC, RT	Polymère réticulé - particule	1	Soufflante	Tracto-pelle	R, W, SS
TYPE DE SORBANT	RANG	APPLICATION	COLLECTE	LIMITATIONS																																					
Plumes - coussin	1	Au lancer	Avec une fourche	DGC, RT																																					
Polymère réticulé - particule	2	Avec une pelle	Avec une pelle	R, W, SS																																					
Polymère réticulé - coussin	2	Au lancer	Avec une fourche	R, DGC, RT																																					
Argile sorbant - particule	3	Avec une pelle	Avec une pelle	R, I, P																																					
Argile traitée / organique naturel traité - particule	3	Avec une pelle	Avec une pelle	R, I																																					
Fibre de bois	4	Au lancer	Avec une fourche	R, P, DGC, RT																																					
Polymère réticulé - particule	1	Soufflante	Tracto-pelle	R, W, SS																																					

4228 Vernis Isolant Rouge

Argile traitée / organique naturel traité - particule	3	Soufflante	Tracto-pelle	R, I
Argile sorbant - particule	3	Soufflante	Tracto-pelle	R, I, P
Polypropylène - particule	3	Soufflante	Tracto-pelle	W, SS, DGC
Plumes - coussin	3	Soufflante	Tracto-pelle	DGC, RT
Minéral expansé - particule	4	Soufflante	Tracto-pelle	R, I, W, P, DGC

Légende

DGC : Pas efficace quand la surface du sol est dense

R : Non réutilisable

I : Non incinérable

P : Efficacité réduite en cas de pluie

RT : Non efficace quand le terrain est accidenté

SS : A ne pas utiliser dans les sites environnementaux sensibles

W : Efficacité réduite en cas de vent

Référence : Sorbents for Liquid Hazardous Substance Cleanup and Control;

R.W Melvold et al: Pollution Technology Review No. 150: Noyes Data Corporation 1988

- ▶ Evacuez le personnel.
- ▶ Appelez les pompiers et donnez-leur le lieu et la nature du risque.
- ▶ Peut réagir violemment. Peut exploser.
- ▶ Mettez un appareil respiratoire et des gants de protection.
- ▶ Evitez par tous les moyens possibles les déversements dans les égouts et canalisations et les cours d'eau.
- ▶ Envisagez l'évacuation.
- ▶ Evitez de fumer, les lampes nues ou les sources d'incendie.
- ▶ Augmentez l'aération.
- ▶ S'il n'y a pas de danger, arrêtez la fuite.
- ▶ L'eau pulvérisée peut être utilisée pour disperser/absorber les vapeurs.
- ▶ Contenez le liquide avec du sable, de la terre ou de la vermiculite.
- ▶ Utilisez une pelle qui ne produit pas d'étincelle et qui résiste aux explosions.
- ▶ Ramassez tout le produit récupérable dans des conteneurs appropriés pour un éventuel recyclage.
- ▶ Absorbent le produit restant avec du sable, de la terre ou de la vermiculite.
- ▶ Enfermez les résidus solides dans un récipient approprié pour les déchets.
- ▶ Aspergez l'endroit et évitez que cela ne coule dans les tuyaux.
- ▶ Si les tuyaux ou les canalisations sont infectés, avertissez les services d'urgence.

6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Sure	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les containers, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs explosives. ▶ NE PAS couper, percer, limer, souder ni effectuer des opérations similaires sur ou à proximité des containers. ▶ Une décharge électrostatique peut être provoquée durant le pompage - et peut engendrer un feu. ▶ S'assurer de la continuité électrique en reliant et mettant à la terre tous les équipements. ▶ Durant le pompage, restreindre la vitesse de fonctionnement afin d'éviter une génération de décharge électrostatique (<=1 m/sec jusqu'à ce que le tube de remplissage soit immergé sur une distance de deux fois son diamètre, puis <= 7 m/sec). ▶ Eviter les éclaboussures. ▶ NE PAS utiliser d'air comprimé pour la décharge de remplissage ou pour les opérations de manipulation. ▶ Evitez tout contact de la personne, même l'inhalation. ▶ Mettez des vêtements de protection qui protègent lorsqu'il y a risque d'exposition. Travaillez dans un endroit bien aéré. ▶ Evitez la concentration dans les trous et creux. ▶ NE rentrez PAS dans un espace confiné avant que l'air n'ait été contrôlé. ▶ Evitez de fumer, les lampes nues, la chaleur ou les sources d'incendie. ▶ Lors de la manipulation, NE buvez PAS, ne mangez pas et ne fumez pas ▶ La vapeur peut provoquer un incendie lors de l'aspiration ou de l'éjection à cause de l'électricité statique. ▶ N'utilisez PAS des seaux en plastique. ▶ Mettez à terre tous les récipients et l'équipement. ▶ Utilisez des outils qui ne produisent pas d'étincelles lors de la manipulation. ▶ Evitez le contact avec des matériels incompatibles. ▶ Maintenez les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. ▶ Evitez les dégâts matériels sur les récipients. ▶ Lavez-vous toujours les mains avec du savon et de l'eau après la manipulation. ▶ Les vêtements de travail doivent être lavés séparément. ▶ Respectez les règles d'usage et les conseils du fabricant pour le stockage et la manipulation ▶ L'air ambiant doit être régulièrement contrôlé selon les normes d'exposition afin que de bonnes conditions de travail soient maintenues. <p>NE PAS permettre des vêtements humidifiés par le produit de demeurer en contact avec la peau.</p>
Protection anti- Feu et explosion	Voir Section 5
Autres Données	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Stockez le matériel dans les récipients d'origine dans un endroit conforme au stockage de liquides inflammables. ▶ NE stockez pas dans des fosses, des sous-sols ou des zones où les vapeurs peuvent s'accumuler. ▶ Evitez de fumer, les lampes nues ou les sources d'incendie lors du stockage. ▶ Maintenez les récipients bien scellés. ▶ Maintenez les récipients bien scellés. ▶ Stockez-le loin de matériels incompatibles. ▶ Stockez-le dans un endroit frais, sec et bien aéré. ▶ Evitez le stockage à des températures supérieures à 40° C. ▶ Stockez-le à l'endroit. ▶ Protégez les récipients des dégâts matériels. ▶ Vérifiez régulièrement qu'il n'y a pas de fuite ni d'écoulement. ▶ Vérifiez régulièrement qu'il n'y a pas de fuite ni d'écoulement.

4228 Vernis Isolant Rouge

- Respectez les conseils de stockage et d'usage du fabricant.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté	<p>Boîte en métal Emballage conforme aux règles du fabricant. Les récipients en plastique peuvent uniquement être utilisés s'ils sont appropriés pour des liquides inflammables. Vérifiez que les récipients sont clairement étiquetés et ne fuient pas.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▸ Pour les matériaux à faible viscosité (i) : Bidons et jerricanes doivent être du type avec la tête non-amovible. (ii) Dans les cas où une conserve métallique doit être utilisée comme emballage interne, la conserve doit posséder une fermeture à vis. ▸ Pour les matériaux avec une viscosité d au moins 2680 cSt. (23 deg. C) ▸ Pour les matériaux manufacturés avec une viscosité d au moins 250 cSt. (23 deg. C) ▸ Pour les produits manufacturés qui nécessitent d être mélangé avant l usage et qui possède une viscosité d au moins 20 cSt (25 deg. C) (i) : Emballages à capuchon amovible (ii) : Conserve à fermeture à friction et (iii) : Tubes et cartouches à faible pression peuvent être utilisés. ▸ Dans le cas où une combinaison d emballage est utilisée, avec les emballages internes en verres, il doit y avoir suffisamment de produit inerte amortisseur en contact avec les emballages internes et externes. ▸ De plus, dans le cas où l emballage interne est en verre et contient des liquides du Groupe D emballage I, il doit y avoir suffisamment d absorbant inerte pour absorber toutes éclaboussures, à moins que l emballage externe soit une boîte en plastique moulé à la forme et que les substances ne soient pas incompatibles avec le plastique.
Incompatibilité de Stockage	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Des réactions vigoureuses, quelquefois aboutissant à des explosions, peuvent résulter d'un contact entre les anneaux aromatiques et les agents oxydants. ▸ Les aromatiques peuvent réagir exothermiquement avec les bases et avec les composés diazo.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant	DNELs L'exposition des travailleurs de modèle	PNECs compartiment
xylène	<p>cutanée 212 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 221 mg/m³ (Systémique, chronique) inhalation 221 mg/m³ (Locale, chronique) inhalation 442 mg/m³ (Systémique aiguë) inhalation 442 mg/m³ (Local, aiguë) cutanée 125 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 65.3 mg/m³ (Systémique, chronique) * Oral 12.5 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 65.3 mg/m³ (Locale, chronique) * inhalation 260 mg/m³ (Systémique aiguë) * inhalation 260 mg/m³ (Local, aiguë) *</p>	<p>0.327 mg/L (L'eau (douce)) 0.327 mg/L (Eau - libération intermittente) 0.327 mg/L (Eau (Marine)) 12.46 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 12.46 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 2.31 mg/kg soil dw (sol) 6.58 mg/L (STP)</p>
éthylbenzène	<p>cutanée 180 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 77 mg/m³ (Systémique, chronique) inhalation 293 mg/m³ (Local, aiguë) inhalation 15 mg/m³ (Systémique, chronique) * Oral 1.6 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *</p>	<p>0.1 mg/L (L'eau (douce)) 0.01 mg/L (Eau - libération intermittente) 0.1 mg/L (Eau (Marine)) 13.7 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 1.37 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 2.68 mg/kg soil dw (sol) 9.6 mg/L (STP) 0.02 g/kg food (Oral)</p>
2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime; éthyl(méthyl)cétone-oxime	<p>cutanée 1.3 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 9 mg/m³ (Systémique, chronique) inhalation 3.33 mg/m³ (Locale, chronique) cutanée 2.5 mg/kg bw/day (Systémique aiguë) cutanée 0.78 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 2.7 mg/m³ (Systémique, chronique) * inhalation 2 mg/m³ (Locale, chronique) * cutanée 1.5 mg/kg bw/day (Systémique aiguë) *</p>	<p>0.256 mg/L (L'eau (douce)) 0.118 mg/L (Eau (Marine)) 177 mg/L (STP)</p>
toluène	<p>cutanée 384 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 192 mg/m³ (Systémique, chronique) inhalation 192 mg/m³ (Locale, chronique) inhalation 384 mg/m³ (Systémique aiguë) inhalation 384 mg/m³ (Local, aiguë) cutanée 226 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 56.5 mg/m³ (Systémique, chronique) * Oral 8.13 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 56.5 mg/m³ (Locale, chronique) * inhalation 226 mg/m³ (Systémique aiguë) * inhalation 226 mg/m³ (Local, aiguë) *</p>	<p>0.68 mg/L (L'eau (douce)) 0.68 mg/L (Eau - libération intermittente) 0.68 mg/L (Eau (Marine)) 16.39 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 16.39 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 2.89 mg/kg soil dw (sol) 13.61 mg/L (STP)</p>

* Les valeurs pour la population générale

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME	xylène	Xylène, isomères mixtes, purs	50 ppm / 221 mg/m ³	442 mg/m ³ / 100 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIIEP)	xylène	Xylene (mixed isomers, pure)	50 ppm / 221 mg/m ³	442 mg/m ³ / 100 ppm	Pas Disponible	Skin

Suite...

4228 Vernis Isolant Rouge

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME	éthylbenzène	Ethylbenzène	20 ppm / 88,4 mg/m3	442 mg/m3 / 100 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIEP)	éthylbenzène	Ethyl benzene	100 ppm / 442 mg/m3	884 mg/m3 / 200 ppm	Pas Disponible	Skin
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME	toluène	Toluène	20 ppm / 76,8 mg/m3	384 mg/m3 / 100 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIEP)	toluène	Toluene	50 ppm / 192 mg/m3	384 mg/m3 / 100 ppm	Pas Disponible	Skin

Limites d'urgence

Composant	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
xylène	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
éthylbenzène	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
2-butanone-oxime; éthylméthylcétone-oxime; éthyl(méthyl)cétone-oxime	30 ppm	56 ppm	250 ppm
toluène	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
xylène	900 ppm	Pas Disponible
éthylbenzène	800 ppm	Pas Disponible
2-butanone-oxime; éthylméthylcétone-oxime; éthyl(méthyl)cétone-oxime	Pas Disponible	Pas Disponible
toluène	500 ppm	Pas Disponible

Banding d'exposition professionnelle

Composant	Note de la bande d'exposition professionnelle	Limite de bande d'exposition professionnelle
2-butanone-oxime; éthylméthylcétone-oxime; éthyl(méthyl)cétone-oxime	D	> 0.1 to ≤ 1 ppm
Notes:	<i>bandes d'exposition professionnelle est un processus d'attribution des produits chimiques dans des catégories spécifiques ou des bandes à partir d'une puissance de la chimie et les résultats pour la santé associés à l'exposition. La sortie de ce procédé est une bande d'exposition professionnelle (CEO), ce qui correspond à une gamme de concentrations d'exposition qui sont attendus pour protéger la santé des travailleurs.</i>	

DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX

PRUDENCE: Cette substance est classée par le NOHSC comme Catégorie 3 Suspecté d'avoir un potentiel cancérigène.

Ces guides d'exposition ont été déduits d'un niveau seuil d'évaluation du risque et ne devraient pas être interprétés comme des limites de sécurité univoques. Les ORGS représentent une moyenne sur une période de 8 heures à moins qu'il ne soit spécifié quelque chose d'autre.

CR = Risque de cancer/10000 ; UF = Facteur d'Incertitude :

TLV supposé être adéquat pour protéger une santé reproductive :

LOD : Limite de détection

Les finalités toxiques ont également été identifiées comme :

D = Développement ; R = Reproductif ; TC = Cancérigène traversant le placenta.

Jankovic J., Drake F.: A Screening Method for Occupational Reproductive American Industrial Hygiene Association Journal 57: 641-649 (1996)

Les individus exposés **NE SONT RAISONNABLEMENT PAS** supposés comme étant avertis, par l'odeur, que le Standard d'Exposition est dépassé.

Le Facteur Odorant de Sécurité (OSF) est déterminé pour tomber soit en Classe C, D ou E.

Le Facteur Odorant de Sécurité (OSF) est défini comme :

OSF = Exposition standard (TWA) ppm / Valeur Odorante Seuil (OTV) ppm

Classification en Classes comme suit :

ClasseOSF Description

A	550	Plus de 90% des individus exposés sont avertis par l'odeur que le Standard d'Exposition (TLV-TWA par exemple) a été atteint, même si distrair par des activités professionnelles.
B	26-550	Même chose pour 50-90% des personnes distraites.
C	1-26	Même chose pour moins de 50% des personnes étant distraites
D	0.18-1	10-50% des personnes averties comme étant testées perçoivent par l'odeur que le Standard d'Exposition a été atteint.
E	<0.18	

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôle d'ingénierie approprié	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les employés exposés à des cancérigènes humains confirmés doivent être autorisés à faire ainsi par leur employeur et travailler dans une zone régulée. ▶ Le travail devait être réalisé dans un système isolé tel que 'boite à gants'. Les employés devraient se laver les mains et les bras après l'accomplissement du travail spécifié et avant de s'engager dans d'autres activités non associées avec le système isolé. ▶ Dans les zones régulées, le cancérigène devrait rester stocké dans des containers fermés ou enfermés dans un système fermé, incluant des circuits de tuyauterie, avec des ports ou ouvertures fermés tant que le cancérigène est contenu à l'intérieur. ▶ Les systèmes à cuves ouvertes sont prohibés. ▶ Chaque opération devrait être pourvue d'une ventilation d'extraction locale afin que le mouvement de l'air soit toujours des zones de travail ordinaires vers le lieu d'opération. ▶ L'air extrait ne devrait pas être libéré dans des zones régulées, des zones non-régulées ou dans l'environnement extérieur à moins d'être décontaminé. De l'air d'appoint propre devrait être introduit en volume suffisant pour maintenir un fonctionnement correct du système d'extraction local. ▶ Pour les activités de maintenance et de décontamination, du personnel autorisé entrant dans la zone devrait être pourvu, et demander, de porter des vêtements imperméables propres, incluant gants, bottes et une cagoule à adduction d'air. Avant de retirer les vêtements de
---	--

4228 Vernis Isolant Rouge

	<p>protection, les employés doivent subir une décontamination, puis une douche est exigée après avoir retiré les vêtements et la cagoule.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ A l'exception des systèmes extérieurs, les zones régulées devraient être maintenues sous une pression négative (avec le respect des zones non-régulées). ▶ Une ventilation locale d'extraction nécessite que de l'air d'appoint soit fourni en volumes égaux à l'air remplacé. ▶ Les hottes de laboratoire doivent être conçues et maintenues afin d'aspirer l'air à l'intérieur à une vitesse moyenne linéaire de surface de 150 pieds/min. avec un minimum de 125 pieds / min. La conception et la construction de hotte d'aspiration nécessitent que l'insertion de n'importe quelle partie du corps de l'employé, autres que les mains et les bras, soit rendue impossible. <p>PRECAUTIONS : L'utilisation de ce produit dans un espace confiné ou faiblement aéré où des quantités peuvent rapidement se concentrer dans l'atmosphère peut nécessiter une meilleure aération et/ou l'utilisation d'équipement de protection.</p>
8.2.2. Protection Individuelle	
Protection des yeux/du visage.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté. ▶ Masque chimique. ▶ Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent. NE mettez PAS des lentilles de contact.
Protection de la peau	Voir protection Main ci-dessous
Protection des mains / pieds	<p>Porter des gants de protection contre les produits chimiques, par exemple en PVC. Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en plastique. Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Lorsque le produit chimique est une préparation de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être contrôlée avant l'application. La rupture exacte dans le temps des substances doit être obtenue auprès du fabricant des gants de protection et doit être observé lors du choix final. L'hygiène personnelle est un élément clé des soins de main efficace. Les gants ne doivent être portés sur les mains propres. Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée. Convenance et la durabilité des types de gants dépend de l'utilisation. Les facteurs importants dans le choix des gants comprennent:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Fréquence et la durée de contact, ▶ La résistance chimique du matériau du gant, ▶ L'épaisseur du gant et ▶ dextérité <p>Choisir des gants testés à une norme (par exemple l'Europe EN 374, US F739, AS / NZS 2161,1 ou équivalent national).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ En cas de contact prolongé ou fréquemment répété, un gant avec une classe de protection de 5 ou plus (temps de passage supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374, AS / NZS 01/10/2161 ou équivalent national) est recommandé. ▶ Quand un contact bref, des gants avec une classe de protection de 3 ou plus (temps de passage supérieur à 60 minutes selon la norme EN 374, AS / NZS 01/10/2161 ou équivalent national) est recommandé. ▶ Certains types de polymères à gants sont moins touchés par le mouvement et cela doit être pris en compte lors de l'examen des gants pour une utilisation à long terme. ▶ Les gants contaminés doivent être remplacés. <p>Tel que défini dans la norme ASTM F-739-96 dans toutes les applications, les gants sont notés comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Excellente lorsque le temps de pénétration > 480 min ▶ Bonne lorsque le temps de pénétration > 20 min ▶ Juste quand le temps de pénétration < 20 min ▶ Médiocre lorsque le matériau des gants se dégrade <p>applications générales, des gants avec une épaisseur typiquement supérieure à 0,35 mm, il est recommandé. Il convient de souligner que l'épaisseur des gants est pas nécessairement un bon indicateur de la résistance des gants à un produit chimique spécifique, comme l'efficacité de la pénétration du gant dépendra de la composition exacte du matériau des gants. Par conséquent, le choix des gants doit également être fondée sur un examen des exigences de la tâche et la connaissance des temps révolutionnaires. Épaisseur du gant peut également varier en fonction du fabricant de gant, du type boîte à gants et le modèle de gant. Par conséquent, les données techniques du fabricant devraient toujours être pris en compte pour assurer la sélection du gant le plus approprié pour la tâche. Note: En fonction de l'activité menée, des gants d'épaisseur variable peuvent être nécessaires pour des tâches spécifiques. Par exemple:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gants aminci (jusqu'à 0,1 mm ou moins) peuvent être nécessaires lorsque un haut degré de dextérité manuelle est nécessaire. Cependant, ces gants ne sont susceptibles d'offrir une protection de courte durée et ne devraient normalement être juste pour les applications à usage unique, puis éliminés. - Gants épais (jusqu'à 3 mm ou plus) peuvent être exigés en cas d'une mécanique (ainsi que d'un produit chimique) risque à savoir où il existe un potentiel d'abrasion ou perforation Les gants ne doivent être portés sur les mains propres. <p>Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée.</p>
Protection corporelle	Voir Autre protection ci-dessous
Autres protections	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les employés travaillant avec des cancérigènes humains confirmés devraient être pourvus de, et exiger de porter des vêtements de protection propres du corps entier (tabliers, bleus de travail ou chemises à manche longues et pantalons), des sur-chaussures et des gants avant d'entrer dans une zone régulée. ▶ Les employés engagés dans des opérations de manipulation impliquant des cancérigènes devraient être pourvus de, et exiger de porter un respirateur de type filtre couvrant tout le visage avec des filtres pour les poussières, fumées et vapeurs ou des cartouches de purification d'air. Un respirateur permettant de plus hauts niveaux de protection peut être utilisé en substitution. ▶ Des douches déluge d'urgence et des fontaines de lavement de yeux, approvisionnées en eau potable, devraient être situées proches, en vue de, et sur le même niveau que les emplacements ou une exposition directe est possible. ▶ Avant chaque sortie d'une zone contenant un cancérigène confirmé, les employés devraient être exigés de retirer et laisser des vêtements et équipement de protection à point de sortie et, à la dernière sortie du jour, de placer les vêtements et équipements utilisés dans des containers étanches au point de sortie pour une décontamination ou une élimination. Les contenus de tels containers étanches doivent être identifiés par des étiquettes adéquates. Pour les activités de maintenance et de décontamination, du personnel autorisé entrant dans la zone devrait être pourvu, et demander, de porter des vêtements imperméables propres, incluant gants, bottes et une cagoule à adduction d'air. ▶ Avant de retirer les vêtements de protection, les employés doivent subir une décontamination et une douche est exigée après avoir retiré les vêtements et la cagoule. <ul style="list-style-type: none"> - Combinaisons intégrales. - Tablier en PVC. - Une combinaison de protection en PVC peut être requise en cas d'exposition grave. - Douche oculaire. - Assurez-vous qu'il y a un accès facile à une douche de sécurité. <p>Note : Les combinaisons intégrales en coton ou en polyester/coton n'offrent qu'une protection contre la contamination superficielle légère qui ne</p>

4228 Vernis Isolant Rouge

pénètre pas la peau. Les combinaisons doivent être lavées régulièrement. Lorsque le risque d'exposition de la peau est élevé (par exemple, lors du nettoyage de déversements ou en cas de risque d'éclaboussures), des tabliers résistant aux produits chimiques et/ou des combinaisons et des bottes imperméables aux produits chimiques seront nécessaires.

- Certains équipements de protection individuelle (EPI) en plastique (par exemple, les gants, les tabliers, les sur-chaussures) ne sont pas recommandés car ils peuvent produire de l'électricité statique.
- Pour une utilisation à grande échelle ou continue, portez des vêtements non statiques à tissage serré (pas de fermetures métalliques, de boutons ou de poches).
- Des chaussures de sécurité sans étincelles ou conductrices doivent être envisagées. Les chaussures conductrices sont des chaussures dont la semelle est faite d'un composé conducteur chimiquement lié aux composants inférieurs, assurant un contrôle permanent de la mise à la terre électrique du pied et pour dissiper l'électricité statique du corps afin de réduire la possibilité d'inflammation des composés volatils. La résistance électrique doit être comprise entre 0 et 500 000 ohms. Les chaussures conductrices doivent être stockées dans des casiers proches de la pièce dans laquelle elles sont portées. Le personnel qui a reçu des chaussures conductrices ne doit pas les porter pour aller de son lieu de travail à son domicile et vice versa.

Produit(s) recommandé(s)

INDEX DE SÉLECTION DES GANTS

La sélection des gants est basée sur une présentation modifiée du:

'Forsberg Clothing Performance Index'.

L(Les) effet(s) de la (des) substance(s) suivante(s) sont prises en compte dans la sélection générée par ordinateur.

4228 Vernis Isolant Rouge

Matériel	CPI
VITON	A
TEFLON	B
BUTYL	C
BUTYL/NEOPRENE	C
CPE	C
HYPALON	C
NAT+NEOPR+NITRILE	C
NATURAL+NEOPRENE	C
NEOPRENE	C
NEOPRENE/NATURAL	C
NITRILE	C
NITRILE+PVC	C
PE/EVAL/PE	C
PVA	C
PVC	C
PVDC/PE/PVDC	C
SARANEX-23	C
SARANEX-23 2-PLY	C
VITON/CHLOROBUTYL	C
VITON/NEOPRENE	C

* CPI - Index de Performance Chemwatch

A: Meilleure Sélection

B: Satisfaisant ; peut se dégrader après 4 heures d'immersion continue.

C: Choix Pauvre ou Dangereux pour d'autre qu'une immersion à court terme.

REMARQUE: Comme une série de facteurs influenceront la performance actuelle des gants, une sélection finale doit être basée sur l'observation détaillée -

* Quand les gants doivent être utilisés sur une base à court terme, peu fréquente ou temporaire, les facteurs tels que le 'touché' ou la commodité (e.g. disponibilité), peuvent orienter le choix des gants qui peuvent être sinon inadaptés suite à une utilisation à long terme ou fréquente. Un médecin qualifié devrait être consulté.

8.2.3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 12

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	rouge		
État Physique	liquide	Densité relative (l'eau = 1)	1.06
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	≥0.324 ppm	Température d'auto-allumage (°C)	430
pH (comme fourni)	Pas Disponible	Température de décomposition	Pas Disponible

Protection respiratoire

Filtere de type A de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Dans le cas où la concentration en gaz/particules en suspension dans la zone respirable approche ou excède 'le standard d'exposition' (ou SE), une protection respiratoire est requise.

Le degrés de protection varie avec le type de couverture du masque et la classe du filtre ; la nature de la protection varie en fonction du type de filtre.

Facteur de protection	Demi-masque respiratoire	Respirateur intégral	Masque à adduction d'air
10 x ES	A-AUS	-	A-PAPR-AUS
50 x ES	-	A-AUS	-
100 x ES	-	A-2	A-PAPR-2 ^

^ - Intégral

Les masques à cartouches ne doivent jamais être utilisés pour entrer en urgence dans une zone ou entrer dans des zones à concentration inconnue de vapeur ou de teneur en oxygène. Le porteur doit être averti de quitter immédiatement la zone contaminée en cas de détection d'une odeur à travers le respirateur. L'odeur peut indiquer que le masque ne fonctionne pas convenablement, que la concentration en vapeur est trop élevée ou que le masque n'est pas convenablement ajusté. En raison de ces contraintes, seule une utilisation restreinte des masques à cartouches est considérée comme appropriée.

4228 Vernis Isolant Rouge

Point de fusion / point de congélation (° C)	Pas Disponible	Viscosité (cSt)	<20.5
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	136	Poids Moléculaire (g/mol)	Pas Disponible
Point d'éclair (°C)	24	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	0.86 BuAC = 1	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Inflammable.	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	9	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	1	Composé volatil (%vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	0.67	Groupe du Gaz	Pas Disponible
hydrosolubilité	Immiscible	pH en solution (Pas Disponible%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	3.16	VOC g/L	Pas Disponible
nanométrique Solubilité	Pas Disponible	Caractéristiques nanométrique particules	Pas Disponible
La taille des particules	Pas Disponible		

9.2. Autres informations

Pas Disponible

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Voir section 7.2
10.2. Stabilité chimique	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Présence de matériaux incompatibles. ▶ Le produit est considéré stable. ▶ Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7.2
10.4. Conditions à éviter	Voir section 7.2
10.5. Matières incompatibles	Voir section 7.2
10.6. Produits de décomposition dangereux	Voir section 5.3

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalé	<p>Le produit n'est pas connu pour produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire après une inhalation (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, des effets négatifs systémiques ont été produit suite à l'exposition d'animaux par au moins une voie et la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnelle.</p> <p>Le risque d'inhalation est augmenté aux températures élevées.</p> <p>L'inhalation de vapeur peut provoquer un vertige et une somnolence.</p> <p>L'inhalation de fortes concentrations de gaz/vapeur provoque une irritation des poumons avec une toux et une nausée, une dépression du système nerveux central avec maux de tête et vertiges, ralentissement des réflexes, fatigue et incoordination.</p> <p>Une dépression du système nerveux central peut inclure un désagrément général, des symptômes d'étourdissement, des maux de tête, des nausées, des effets anesthésiques, des temps de réaction augmentés, un discours indistinct et peut se transformer en inconscience. Les empoisonnements graves peuvent engendrer des dépressions respiratoires et peuvent être fatals.</p>
Ingestion	<p>Une ingestion accidentelle du matériel peut s'avérer dangereuse; selon des expériences sur des animaux, l'ingestion de moins de 150 grammes serait fatale ou nuirait gravement à la santé de l'individu.</p> <p>Une ingestion du liquide peut causer une aspiration dans les poumons avec le risque d'une pneumonie chimique ; des conséquences graves peuvent s'ensuivre. (ICSC13733)</p> <p>N'est pas une voie habituelle d'entrée dans le corps dans des environnements commerciaux ou industriels. Le liquide peut produire d'importants désagréments gastro-intestinaux et être nocif ou toxique si avalé. L'ingestion peut causer des nausées des douleurs et des vomissements. Le vomit entrant dans les poumons par l'aspiration peut causer une inflammation des poumons, qui peut conduire à la mort.</p>
Contact avec la peau	<p>Le produit peut accentuer toute condition dermite pré-existante.</p> <p>Des effets toxiques peuvent résulter de l'absorption par la peau</p> <p>Les coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit.</p> <p>Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.</p> <p>Le produit peut provoquer une inflammation moyenne de la peau survenant directement après le contact ou après une certaine période de temps. Une exposition répétée peut provoquer un eczéma de contact qui est caractérisée par des rougeurs, des tuméfactions et des ampoules.</p>

4228 Vernis Isolant Rouge

Yeux	<p>preuves que le produit puisse provoquer une irritation des yeux chez certaines personnes et des dommages aux yeux pendant 24 heures ou plus après l'instillation. Une inflammation importante peut s'ensuivre avec des rougeurs. Il peut y avoir des dommages à la cornée. A moins qu'un traitement prompt et adéquat, il peut s'ensuivre une perte permanente de la vision. La conjonctivite peut apparaître après des expositions répétées.</p>																			
Chronique	<p>Sur la base de données épidémiologiques, il a été conclu qu'une inhalation prolongée du produit, dans un environnement de travail, peut produire un cancer chez les humains.</p> <p>Sur la base, principalement, d'expérimentations animales, le produit peut être considéré comme cancérigène pour les humains. Il y a suffisamment de preuve pour étayer une forte présomption qu'une exposition du produit sur un humain puisse engendrer un cancer sur la base de : - études animales appropriées à long terme, - d'autres informations pertinentes.</p> <p>L'exposition au produit peut poser des problèmes pour la fertilité humaine, généralement sur la base du fait que les résultats des études sur les animaux fournissent des preuves suffisantes pour provoquer une forte suspicion d'altération de la fertilité en l'absence d'effets toxiques, ou des signes d'altération de la fertilité se produisant à peu près aux mêmes niveaux de dose que d'autres effets toxiques, mais qui ne sont pas une conséquence secondaire non spécifique d'autres effets toxiques.</p> <p>L'exposition au matériel peut entraîner des problèmes chez l'homme dus à l'apparition d'effets toxiques, selon les résultats d'études sérieuses sur des animaux. Ces preuves suffisent pour affirmer l'apparition de toxicité en absence de signes de toxicité de la mère ou en présence de doses similaires à d'autres effets toxiques qui ne sont toutefois pas une conséquence secondaire non-spécifique des autres effets toxiques.</p>																			
4228 Vernis Isolant Rouge	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TOXICITÉ</th> <th>IRRITATION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Pas Disponible</td> <td>Pas Disponible</td> </tr> </tbody> </table>	TOXICITÉ	IRRITATION	Pas Disponible	Pas Disponible															
TOXICITÉ	IRRITATION																			
Pas Disponible	Pas Disponible																			
xylyène	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TOXICITÉ</th> <th>IRRITATION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dermiquel (lapin) LD50: >1700 mg/kg^[2]</td> <td>Eye (human): 200 ppm irritant</td> </tr> <tr> <td>Inhalation(Rat) LC50; 5000 ppm4h^[2]</td> <td>Eye (rabbit): 5 mg/24h SEVERE</td> </tr> <tr> <td>Oral(Souris) LD50; 2119 mg/kg^[2]</td> <td>Eye (rabbit): 87 mg mild</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Peau: effet nocif observé (irritant)^[1]</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Skin (rabbit):500 mg/24h moderate</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Yeux: effet nocif observé (irritant)^[1]</td> </tr> </tbody> </table>	TOXICITÉ	IRRITATION	Dermiquel (lapin) LD50: >1700 mg/kg ^[2]	Eye (human): 200 ppm irritant	Inhalation(Rat) LC50; 5000 ppm4h ^[2]	Eye (rabbit): 5 mg/24h SEVERE	Oral(Souris) LD50; 2119 mg/kg ^[2]	Eye (rabbit): 87 mg mild		Peau: effet nocif observé (irritant) ^[1]		Skin (rabbit):500 mg/24h moderate		Yeux: effet nocif observé (irritant) ^[1]					
TOXICITÉ	IRRITATION																			
Dermiquel (lapin) LD50: >1700 mg/kg ^[2]	Eye (human): 200 ppm irritant																			
Inhalation(Rat) LC50; 5000 ppm4h ^[2]	Eye (rabbit): 5 mg/24h SEVERE																			
Oral(Souris) LD50; 2119 mg/kg ^[2]	Eye (rabbit): 87 mg mild																			
	Peau: effet nocif observé (irritant) ^[1]																			
	Skin (rabbit):500 mg/24h moderate																			
	Yeux: effet nocif observé (irritant) ^[1]																			
éthylbenzène	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TOXICITÉ</th> <th>IRRITATION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dermiquel (lapin) LD50: 17800 mg/kg^[2]</td> <td>Eye (rabbit): 500 mg - SEVERE</td> </tr> <tr> <td>Inhalation(Rat) LC50; 17.2 mg/l4h^[2]</td> <td>Peau: aucun effet nocif observé (non irritant)^[1]</td> </tr> <tr> <td>Oral(Rat) LD50; 3500 mg/kg^[2]</td> <td>Skin (rabbit): 15 mg/24h mild</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant)^[1]</td> </tr> </tbody> </table>	TOXICITÉ	IRRITATION	Dermiquel (lapin) LD50: 17800 mg/kg ^[2]	Eye (rabbit): 500 mg - SEVERE	Inhalation(Rat) LC50; 17.2 mg/l4h ^[2]	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]	Oral(Rat) LD50; 3500 mg/kg ^[2]	Skin (rabbit): 15 mg/24h mild		Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]									
TOXICITÉ	IRRITATION																			
Dermiquel (lapin) LD50: 17800 mg/kg ^[2]	Eye (rabbit): 500 mg - SEVERE																			
Inhalation(Rat) LC50; 17.2 mg/l4h ^[2]	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]																			
Oral(Rat) LD50; 3500 mg/kg ^[2]	Skin (rabbit): 15 mg/24h mild																			
	Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]																			
2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime; éthyl(méthyl)cétone-oxime	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TOXICITÉ</th> <th>IRRITATION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dermiquel (lapin) LD50: >184<1840 mg/kg^[1]</td> <td>Eye (rabbit): 0.1 ml - SEVERE</td> </tr> <tr> <td>Inhalation(Rat) LC50; >4.83 mg/l4h^[1]</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Oral(Rat) LD50; >900 mg/kg^[1]</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	TOXICITÉ	IRRITATION	Dermiquel (lapin) LD50: >184<1840 mg/kg ^[1]	Eye (rabbit): 0.1 ml - SEVERE	Inhalation(Rat) LC50; >4.83 mg/l4h ^[1]		Oral(Rat) LD50; >900 mg/kg ^[1]												
TOXICITÉ	IRRITATION																			
Dermiquel (lapin) LD50: >184<1840 mg/kg ^[1]	Eye (rabbit): 0.1 ml - SEVERE																			
Inhalation(Rat) LC50; >4.83 mg/l4h ^[1]																				
Oral(Rat) LD50; >900 mg/kg ^[1]																				
toluène	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TOXICITÉ</th> <th>IRRITATION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dermiquel (lapin) LD50: 12124 mg/kg^[2]</td> <td>Eye (rabbit): 2mg/24h - SEVERE</td> </tr> <tr> <td>Inhalation(Rat) LC50; >13350 ppm4h^[2]</td> <td>Eye (rabbit):0.87 mg - mild</td> </tr> <tr> <td>Oral(Rat) LD50; 636 mg/kg^[2]</td> <td>Eye (rabbit):100 mg/30sec - mild</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Peau: aucun effet nocif observé (non irritant)^[1]</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Peau: effet nocif observé (irritant)^[1]</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Skin (rabbit):20 mg/24h-moderate</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Skin (rabbit):500 mg - moderate</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Yeux: effet nocif observé (irritant)^[1]</td> </tr> </tbody> </table>	TOXICITÉ	IRRITATION	Dermiquel (lapin) LD50: 12124 mg/kg ^[2]	Eye (rabbit): 2mg/24h - SEVERE	Inhalation(Rat) LC50; >13350 ppm4h ^[2]	Eye (rabbit):0.87 mg - mild	Oral(Rat) LD50; 636 mg/kg ^[2]	Eye (rabbit):100 mg/30sec - mild		Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]		Peau: effet nocif observé (irritant) ^[1]		Skin (rabbit):20 mg/24h-moderate		Skin (rabbit):500 mg - moderate		Yeux: effet nocif observé (irritant) ^[1]	
TOXICITÉ	IRRITATION																			
Dermiquel (lapin) LD50: 12124 mg/kg ^[2]	Eye (rabbit): 2mg/24h - SEVERE																			
Inhalation(Rat) LC50; >13350 ppm4h ^[2]	Eye (rabbit):0.87 mg - mild																			
Oral(Rat) LD50; 636 mg/kg ^[2]	Eye (rabbit):100 mg/30sec - mild																			
	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]																			
	Peau: effet nocif observé (irritant) ^[1]																			
	Skin (rabbit):20 mg/24h-moderate																			
	Skin (rabbit):500 mg - moderate																			
	Yeux: effet nocif observé (irritant) ^[1]																			
Légende:	<p>1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques</p>																			

XYLÈNE	<p>Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 3 : NON classable par rapport à son pouvoir cancérigène pour les humains.</p> <p>Les preuves de cancérogénicité peuvent être inadéquates ou limitées à des tests sur les animaux.</p>
ÉTHYLBENZÈNE	<p>REMARQUE : il a été montré que la substance est un mutagène dans au moins un test, ou qu'elle appartient à une famille de produits chimiques engendrant des dommages ou des modifications à l'ADN cellulaire.</p> <p>AVERTISSEMENT : Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 2B : Possible cancérigène pour les humains.</p>
2-BUTANONE-OXIME; ÉTHYLMÉTHYL CÉTOXIME; ÉTHYL(MÉTHYL)CÉTONE-OXIME	<p>Les informations suivantes concernent les allergènes de contact en tant que groupe et ne sont pas forcément spécifiques à ce produit.</p> <p>Les allergies de contact se manifestent rapidement par un eczéma de contact, plus rarement par de l'urticaire ou un œdème de Quincke. La pathogenèse de l'eczéma de contact implique une réaction immunitaire à médiation cellulaire (lymphocytes T) de type retardé. D'autres réactions cutanées allergiques, par exemple l'urticaire de contact, impliquent des réactions immunitaires liées à la présence d'anticorps.</p>

4228 Vernis Isolant Rouge

	L'importance de l'allergène de contact n'est pas simplement déterminée par son potentiel de sensibilisation : la distribution de la substance et les possibilités de contact avec celle-ci sont tout aussi importantes. Une substance faiblement sensibilisante mais largement distribuée peut être un allergène plus important qu'une substance à fort potentiel de sensibilisation mais avec laquelle peu d'individus entrent en contact. D'un point de vue clinique, les substances sont remarquables si elles produisent une réaction allergique chez plus de 1 % des personnes testées.
TOLUÈNE	<p>Pour le toluène :</p> <p>Toxicité aiguë : Les individus exposés à des niveaux élevés de toluène pendant une courte période de temps connaissent des effets indésirables sur le système nerveux central sous diverses formes allant de migraines à de l'intoxication, des convulsions, la narcose (sommolence) et le décès. Lorsqu'inhalé ou ingéré, le toluène peut causer une dépression du système nerveux central grave, et à forte dose produit des effets narcotiques. Une dose de 60 mL a déjà provoqué un décès. Nécrose des fibres musculaires du cœur, inflammation du foie, congestion et saignement des poumons et lésions aux reins ont tous été observés lors de l'autopsie.</p> <p>L'exposition via inhalation à une concentration de 600 parties par million pendant 8 heures a donné les mêmes résultats et des symptômes plus graves tels que l'euphorie (une sensation de bien-être), la dilatation des pupilles, des convulsions et des nausées. Il a été établi que l'exposition à 10 000-30 000 ppm (1-3%) provoque narcose et décès. Le toluène peut également réduire les lipides dans la peau, provoquant des inflammations cutanées.</p> <p>Effets chroniques / subchroniques : Des doses répétées de toluène entraînent des effets indésirables sur le système nerveux central et peut endommager les voies respiratoires supérieures, le foie et les reins. Des effets indésirables peuvent se produire à partir d'ingestion et d'inhalation. Chez l'homme, il a été établi que niveau minimum provoquant des effets indésirables sur le système nerveux est de 88 parties par million. Dans un cas, le toluène a causé une sensibilisation cardiaque et un décès. Dans plusieurs cas « d'inhalation de colle », des lésions au cervelet ont été observées. Des travailleurs régulièrement exposés au toluène ont connu une baisse de leur nombre de globules blancs.</p> <p>Reprotoxicité et toxicité pour le développement prénatal : L'exposition à des niveaux élevés de toluène peut entraîner des effets indésirables sur le développement du fœtus. De nombreuses études ont montré que des niveaux élevés de toluène pouvaient avoir des effets adverses sur le développement de la progéniture chez des animaux en laboratoire. Chez les enfants qui ont été exposés au toluène avant la naissance du fait d'un abus d'utilisation de solvant par la mère, des croissances variables, une petite tête, des dysfonctionnements du système nerveux central, un déficit d'attention, des légères déformations du visage et des membres ainsi qu'un retard de croissance ont été observés.</p> <p>Absorption : Des tests sur animaux et chez l'homme ont montré que le toluène était facilement absorbé par les poumons et le tube digestif, avec une absorption bien moindre par la peau.</p> <p>Distribution : Des tests sur animaux montrent que le toluène se distribue dans la graisse corporelle, la moelle osseuse, le nerf rachidien, la moelle épinière et la matière blanche du cerveau, avec des niveaux moins élevés dans le sang, les reins et le foie. Il a été généralement établi que le toluène s'accumule dans les tissus adipeux et dans les tissus richement vascularisés.</p> <p>Métabolisme : Le toluène inhalé ou ingéré peut être métabolisé en alcool benzylique, puis après oxydation supplémentaire, en benzaldehyde et acide benzoïque. L'acide benzoïque se conjugue parfois avec de la glycine pour former l'acide hippurique ou réagit avec de l'acide glucuronique pour former du glucuronide de benzoyle. L'o-crésol et le p-crésol formés par hydroxylation du cycle sont considérés comme métabolites mineurs.</p> <p>Élimination : Le toluène est principalement éliminé (60-70%) par voie urinaire sous la forme d'acide hippurique. Le glucuronide de benzoyle compte pour 10-20% de l'élimination, et le toluène inchangé expiré dans l'air compte également pour 10-20%. L'élimination de l'acide hippurique est généralement complète dans les 24 heures suivant l'exposition.</p>
XYLÈNE & ÉTHYLBENZÈNE	Le produit peut produire une importante irritation des yeux provoquant une inflammation importante. Une exposition prolongée ou répétée aux irritants peut produire des conjonctivites.
XYLÈNE & ÉTHYLBENZÈNE & TOLUÈNE	Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écailles et un épaississement de la peau.

toxicité aiguë	✓	Cancérogénicité	✓
Irritation / corrosion	✓	reproducteur	✓
Lésions oculaires graves / irritation	✓	STOT - exposition unique	✓
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	✓	STOT - exposition répétée	✓
Mutagenéité	✗	risque d'aspiration	✗

Légende: ✗ – Les données pas disponibles ou ne remplissent pas les critères de classification
 ✓ – Données nécessaires à la classification disponible

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés de perturbation du système endocrinien

Pas Disponible

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

4228 Vernis Isolant Rouge	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

xylène	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	4.6mg/l	2
	NOEC(ECx)	73h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.44mg/l	2
	EC50	48h	crustacés	1.8mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	2.6mg/l	2

éthylbenzène	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	4.6mg/l	1
	NOEC(ECx)	720h	Poisson	0.381mg/L	4
	EC50	48h	crustacés	1.37-4.4mg/l	4

4228 Vernis Isolant Rouge

	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	3.6mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	3.381-4.075mg/L	4
2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime; éthyl(méthyl)cétone-oxime	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	BCF	1008h	Poisson	0.5-0.6	7
	NOEC(ECx)	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	~1.02mg/l	2
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	~6.09mg/l	2
	EC50	48h	crustacés	~201mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	>100mg/l	2
toluène	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	NOEC(ECx)	168h	crustacés	0.74mg/L	5
	EC50	48h	crustacés	3.78mg/L	5
	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	>376.71mg/L	4
	LC50	96h	Poisson	5-35mg/l	4
Légende:	<i>Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations ecotoxicologiques - Toxicité aquatique 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des Etats-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration</i>				

Toxique pour les organismes aquatiques.

NE PAS PERMETTRE au produit d'entrer en contact avec les eaux de surface ou les zones intertidales en-dessous de la moyenne de la marque supérieure. Ne pas contaminer l'eau durant le nettoyage ou l'élimination de l'équipement de nettoyage.

Les déchets résultants de l'utilisation du produit doivent être éliminés sur un ou des sites approuvés.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: Air
xylène	HAUT (La demi-vie = 360 journées)	BAS (La demi-vie = 1.83 journées)
éthylbenzène	HAUT (La demi-vie = 228 journées)	BAS (La demi-vie = 3.57 journées)
2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime; éthyl(méthyl)cétone-oxime	BAS	BAS
toluène	BAS (La demi-vie = 28 journées)	BAS (La demi-vie = 4.33 journées)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
xylène	MOYEN (BCF = 740)
éthylbenzène	BAS (BCF = 79.43)
2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime; éthyl(méthyl)cétone-oxime	BAS (BCF = 5.8)
toluène	BAS (BCF = 90)

12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
éthylbenzène	BAS (KOC = 517.8)
2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime; éthyl(méthyl)cétone-oxime	BAS (KOC = 130.8)
toluène	BAS (KOC = 268)

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	P	B	T
Des données disponibles	non disponible	non disponible	non disponible
PBT	✗	✗	✗
vPvB	✗	✗	✗
Critères PBT remplis?	non		
vPvB	non		

12.6. Propriétés de perturbation du système endocrinien

Pas Disponible

4228 Vernis Isolant Rouge

12.7. Autres effets néfastes


SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Elimination du produit / emballage	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les conteneurs peuvent encore présenter un danger / danger chimique lorsqu'ils sont vides. ▶ Retourner au fournisseur pour réutilisation / recyclage si possible. <p>Autrement:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Si le conteneur ne peut pas être nettoyé suffisamment bien pour garantir qu'il ne reste pas de résidus ou si le conteneur ne peut pas être utilisé pour stocker le même produit, perforez les conteneurs pour éviter leur réutilisation et les enfouir dans une décharge autorisée. ▶ Dans la mesure du possible, conservez les avertissements sur l'étiquette et la FDS et respectez toutes les notifications relatives au produit. <p>Les législations concernant les exigences pour l'élimination des déchets peuvent être différentes suivant les pays, régions ou/ou territoires. Chaque utilisateur doit se conformer aux lois régissant la zone où il se trouve. Dans des cas particuliers, certains déchets doivent faire l'objet d'un suivi.</p> <p>Une hiérarchisation des contrôles semble être une méthode commune - l'utilisateur doit étudier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ La réduction, ▶ La réutilisation ▶ Le recyclage ▶ L'élimination (si tout le reste a échoué) <p>Ce produit peut être recyclé s'il n'a pas été utilisé ou s'il n'a pas été contaminé de manière à le rendre impropre à l'utilisation prévue pour celui-ci. S'il a été contaminé, il peut être possible de récupérer le produit par filtrage, distillation ou par d'autres moyens. Les considérations sur la durée de conservation doivent également être prises en compte lors de la prise de décision de ce type. Remarque que les propriétés du produit peuvent changer lors de son utilisation, et qu'un recyclage ou une réutilisation n'est pas toujours possible.</p> <p>NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau.</p> <p>Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination.</p> <p>Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en compte de manière prioritaire. En cas de doute, contacter l'autorité responsable.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Recycler autant que possible. ▶ Consulter le fabricant pour les options de recyclage ou consulter l'Autorité locale ou régionale de gestion des déchets pour une élimination si aucun traitement adapté ou aucune facilité d'élimination n'a pu être identifié. ▶ Eliminer par: Incinérer dans un appareil approuvé (après l'ajout d'un mélange avec un produit de combustion adapté) ▶ Décontaminer les containers vides. Suivre les consignes de sécurité jusqu'à ce que les containers soient propres et détruits.
Options de traitement des déchets	Pas Disponible
Options d'élimination par les égouts	Pas Disponible

SECTION 14 Informations relatives au transport

Etiquettes nécessaires

		quantité limitée: 4228-55ML, 4228-225ML, 4228-1L, 4228-4L
--	---	---

Transport par terre (ADR-RID)

14.1. Numéro ONU	1263	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	PEINTURES; PEINTURES; PEINTURES; PEINTURES; MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES; MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES; MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES; MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES; MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	classe	3
	Risque Secondaire	Sans Objet
14.4. Groupe d'emballage	III	
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Identification du risque (Kemler)	30
	Code de classification	F1
	Etiquette de danger	3
	Dispositions particulières	163 367 650
	quantité limitée	5 L
	Code tunnel de restriction	3 (D/E) (E)

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)

14.1. Numéro ONU	1263	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES; MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES; MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES; PEINTURES; PEINTURES; PEINTURES; PEINTURES; PEINTURES; MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe ICAO/IATA	3
	Sous-risque ICAO/IATA	Sans Objet
	Code ERG	3L

4228 Vernis Isolant Rouge

14.4. Groupe d'emballage	III	
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières	A3 A72 A192
	Instructions d'emballage pour cargo uniquement	366
	Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement	220 L
	Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	355
	Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	60 L
	Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	Y344
	Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	10 L

Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee)

14.1. Numéro ONU	1263	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	PEINTURES; MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES; MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES; MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES; PEINTURES; PEINTURES	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe IMDG	3
	IMDG Sous-risque	Sans Objet
14.4. Groupe d'emballage	III	
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N° EMS	F-E, S-E
	Dispositions particulières	163 223 367 955
	Quantités limitées	5 L

Le transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU	1263	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES; MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES; MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES; PEINTURES; PEINTURES; PEINTURES; MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3	Sans Objet
14.4. Groupe d'emballage	III	
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Code de classification	F1
	Dispositions particulières	163; 367; 650
	Quantités Limitées	5 L
	Équipement requis	PP, EX, A
	Feu cônes nombre	0

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans Objet

14.8. Transport en vrac conformément à l'annexe V et MARPOL Code IMSBC

Nom du produit	Grouper
xylène	Pas Disponible
éthylbenzène	Pas Disponible
2-butanone-oxime; éthylméthylcétone-oxime; éthyl(méthyl)cétone-oxime	Pas Disponible
toluène	Pas Disponible

14.9. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code ICG

Nom du produit	Type de navire
xylène	Pas Disponible
éthylbenzène	Pas Disponible
2-butanone-oxime; éthylméthylcétone-oxime; éthyl(méthyl)cétone-oxime	Pas Disponible
toluène	Pas Disponible

SECTION 15 Informations réglementaires

4228 Vernis Isolant Rouge

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

xylène Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC
 Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques
 Inventaire européen CE
 La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME
 Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI
 Règlement REACH (CE) n ° 1907/2006 de l'UE - Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux
 UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIIEP)
 Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)
 UNION européenne Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA) Plan d'Action continu Communautaire (CoRAP) Liste des Substances

éthylbenzène Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC
 Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Agents classés par les monographies du CIRC - Groupe 2B: Peut-être cancérigène pour l'homme
 Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques
 Inventaire européen CE
 La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME
 Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI
 Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants
 Règlement REACH (CE) n ° 1907/2006 de l'UE - Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux
 UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIIEP)
 Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime; éthyl(méthyl)cétone-oxime Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques
 Inventaire européen CE
 Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021
 L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI
 Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants

Règlement REACH (CE) n ° 1907/2006 de l'UE - Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux
 Règlement UE REACH (CE) n° 1907/2006 - Annexe XVII (Appendice 2) Cancérogènes : Catégorie 1 B
 Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)
 UNION européenne Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA) Plan d'Action continu Communautaire (CoRAP) Liste des Substances

toluène Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC
 Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques
 Inventaire européen CE
 La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME
 Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021
 L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants
 Règlement REACH (CE) n ° 1907/2006 de l'UE - Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux
 UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIIEP)
 Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)
 UNION européenne Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA) Plan d'Action continu Communautaire (CoRAP) Liste des Substances

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la législation européenne suivante et de ses adaptations - dans la mesure applicable - : les directives 98/24 / CE, - 92/85 / CEE, - 94/33 / CE, - 2008/98 / CE, - 2010/75 / UE; Règlement (UE) 2020/878; Règlement (CE) n ° 1272/2008 mis à jour par ATPs.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

état de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - AIIC / Australie non-utilisation industrielle	Oui
Canada - DSL	Oui
Canada - NDSL	Non (xylène; éthylbenzène; 2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime; éthyl(méthyl)cétone-oxime; toluène)
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Oui
Japon - ENCS	Oui
Corée - KECI	Oui
New Zealand - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	Oui
É.-U.A. - TSCA	Oui
Taiwan - TCSI	Oui
Mexico - INSQ	Oui
Vietnam - NCI	Oui
Russie - FBEPH	Oui
Légende:	<i>Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.</i>

4228 Vernis Isolant Rouge

date de révision	08/07/2022
date initiale	13/06/2017

Codes pleins de risques de texte et de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H351	Susceptible de provoquer le cancer .
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.

autres informations

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par le comité de classification de Chemwatch à l'aide de références littéraires.

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

EN 166 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

Définitions et abréviations

- ▶ PC—TWA: Concentration admissible - Moyenne pondérée dans le temps
- ▶ PC—STEL: Concentration admissible - Limite d'exposition à court terme
- ▶ IARC: Centre international de recherche sur le cancer
- ▶ ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
- ▶ STEL: Limite d'exposition à court terme
- ▶ TEEL: Limite d'exposition d'urgence temporaire.
- ▶ IDLH: Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
- ▶ ES: Norme d'exposition
- ▶ OSF: Facteur de sécurité contre les odeurs
- ▶ NOAEL: Niveau sans effet indésirable observé
- ▶ LOAEL: Niveau le plus bas d'effets indésirables observés
- ▶ TLV: valeur limite du seuil
- ▶ LOD: Limite de détection
- ▶ OTV: Valeur seuil de l'odeur
- ▶ BCF: Facteurs de bioconcentration
- ▶ BEI: Indice d'exposition biologique
- ▶ AIIC: Inventaire australien des produits chimiques industriels
- ▶ DSL: Liste des substances domestiques
- ▶ NDSL: Liste des substances non domestiques
- ▶ IECSC: Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
- ▶ EINECS: Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes
- ▶ ELINCS: Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées
- ▶ NLP: Non plus des polymères
- ▶ ENCS: Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles
- ▶ KECl: Inventaire coréen des produits chimiques existants
- ▶ NZIoC: Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
- ▶ PICCS: Inventaire philippin des produits et substances chimiques
- ▶ TSCA: loi sur le contrôle des substances toxiques
- ▶ TCSI: Inventaire des substances chimiques de Taïwan
- ▶ INSQ: Inventaire national des substances chimiques
- ▶ NCI: Inventaire national des produits chimiques
- ▶ FBEPH: Registre russe des substances chimiques et biologiques potentiellement dangereuses

Raison du Changement

A-3.01 - mise à jour du descripteur